

Accompagnement en formation pour les examens et concours déprécarisation 2015

L'accompagnement des agents pour la préparation des examens et concours dits de « déprécarisation » constitue une volonté forte du Ministre exprimée dans la circulaire du 6 décembre 2012.

Cet accompagnement est une priorité inscrite dans la note pluriannuelle d'orientation de la formation continue 2015-2017 et constitue également un axe stratégique de formation continue dans les Documents Régionaux de Formation 2015 (DRF).

Le bilan définitif de l'année 2014 sera présenté lors du Comité technique (CT) - section Formation Continue au printemps 2015. Pour mémoire, les chiffres présentés lors du CT-Formation Continue du 22 mai 2014, pour la période de janvier à mai 2014, faisaient état de 132 formations et 1 140 stagiaires. Au regard du nombre de candidats admis à concourir, soit 671 candidats (donnée au 10 octobre 2014), ces chiffres montrent que le dispositif mis en place a permis de proposer une offre adaptée et accessible aux agents concernés, y compris pour les personnels contractuels sur budget des établissements d'enseignement agricole (ACB) et les opérateurs du MAAF.

Le différentiel entre stagiaires et candidats admis à concourir est lié au fait que certains candidats ont suivi plus d'une formation (notamment les candidats aux concours ISPV et Attachés), et que d'autres ne sont pas allés jusqu'au bout de la démarche.

Il convient également de souligner la forte implication et la réactivité des délégués régionaux à la formation continue (DRFC) des DRAAF.

Pour l'exercice 2015, le dispositif de préparation des candidats sera renforcé :

- Préparations à l'épreuve écrite des concours de catégorie A, organisées au niveau national :
 - Pour le concours ISPV : ENSV
 - Pour le concours Attachés : formateur privé spécialisé
 - Pour les IAE : opérateur en cours de sélection (sur appel d'offres)

La formation en présentiel sur la méthodologie sera complétée d'un entraînement à distance (devoirs à rendre et correction), notamment pour les agents qui ont déjà bénéficié de la formation les années précédentes.

- Préparations à l'épreuve de RAEP, organisée au niveau régional par les DRFC pour tous les concours :

La durée de 3 jours est maintenue : elle comprend la rédaction du dossier RAEP, l'entraînement à l'oral RAEP et la connaissance de l'environnement professionnel (qui sera renforcée).

Ces formations seront ouvertes à tous les agents, MAAF et opérateurs, y compris les candidats non admis en 2014 qui avaient suivi une préparation.

La diffusion des documents d'accompagnement feront l'objet d'une attention particulière avec la mise en ligne du bilan de la session 2014 sur Télémaque (en cours).

Par ailleurs, le dispositif de formation des membres des jurys de concours est pérennisé sous la forme d'une journée pour la préparation du jury à l'écrit, et une journée pour la préparation à l'oral. La formation concerne principalement les nouveaux membres, à la demande du président du jury.